



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet – 31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - f.dupont@cc-coeurdegaronne.fr

ARRÊTÉ DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES « CLUB HOUSE » N° 2020-ES-024 en date du 29/10/2020

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
(Haute-Garonne)

Considérant que la haute contagiosité du virus nécessite, dans l'intérêt de la santé publique que soient prises des mesures d'urgences visant à limiter les risques de propagation;
Considérant que l'épidémie de COVID-19 constitue une menace sanitaire grave;
Considérant que l'intérêt de la santé publique, justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus afin de prévenir et de limiter les conséquences de menaces possibles sur la santé de la population,
Vu les dernières annonces gouvernementales en date du 28/10/2020,

ARRÊTE

Article 1° / Conformément aux dispositions prises par le Gouvernement concernant la propagation du virus COVID-19 sur le territoire national, l'ensemble des « Club House » gérés par la communauté de communes Cœur de Garonne seront fermés au public à compter du **JEUDI 29 OCTOBRE 2020 minuit et ce jusqu'à nouvel ordre.**

Article 2° / Le présent arrêté sera transmis aux associations concernées, affiché dans les mairies concernées ainsi qu'au droit et lieu de chaque « club house ».

Le Fousseret, le 29/10/2020

Le Directeur Général des Services Techniques,
Thierry de CHASTEIGNER